

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÚ VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 43 Nombre de Conseillers en exercice : 43 Nombre de Conseillers présents à la séance : 40 Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

<u>Séance du 16 décembre 2021</u>

OBJET:

DE-21-12-1-38) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES A DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 02 décembre 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents: Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, M. POLITZER.

<u>Absents excusés</u>: Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme RUFFENACH (pouvoir à Mme MARTIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET).

<u>Absents</u>: .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211216-Imc1H9140H1-DE Date de réception en Préfecture : 21/12/2021 Date de Publication : 21/12/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2021 pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé et autres organismes ;

Après avis de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 09 décembre 2021,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

<u>ARTICLE I</u>: Attribue une subvention à l'association suivante :

Association 205 (Association de gestion	
du lycée privé sous contrat Gregor	555€
Mendel)	

<u>ARTICLE II</u>: Cette dépense sera prélevée sur les crédits prévus au Budget primitif 2021, article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé ».

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211216-lmc1H9

094-219400801-20211216-lmc1H9140H1-DE Date de réception en Préfecture : 21/12/2021

Date de Publication : 21/12/2021